

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 05936

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : AYOUI HASSAN

Date de naissance : 14/09/1964

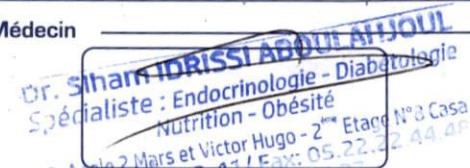
Adresse : HOU MOULAY ABDELLAH RUE 829 NR 4C

AFN CHOK CAPARANGA

Tél. : 0661403847 Total des frais engagés : 301,60 + 300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/08/2022

Nom et prénom du malade : Ayoub Hassan Age : 58

Lien de parenté : Lui-même

Cadjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : jeudi 11 aout 2022

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 12/09/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
08/03/2022	CR		3000 Dhs	 DRSSI AGO Endocrinologie - Obésité Nutrition - Hugo - 2 Fax: 05.22.22.12.50 N° 1250
			INPE 05 M	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CHA RUE DE LA MÉDAILLE T 61 226 N° 23 M. ADDELLA	08.08.22	309,60

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur SIHAMIDRISSI ABOULAHJOU

Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie et Maladies Métaboliques

Diplôme de Paris:

Diplôme de Formation Médicale Spécialisée en Endocrinologie et Métabolisme

Diplôme de Thyroïdologie

Diplôme de Nutrition et Diététique

Capacité de traitement par pompe à insuline, Insulinothérapie fonctionnelle

Diabète - Cholestérol - Hypertension artérielle - Hyper et hypocalcémie

Hormones - troubles et retard de croissance et de puberté

Thyroïde - Goître - Hypophyse - Surrénales

Trouble du cycle menstruel - Stérilité du couple

Obésité - Régimes personnalisés - Maigreur

Prise en charge nutritionnelle après chirurgie bariatrique

Conseils diététiques : femme enceinte, sujet âgé, sportif

PPV: 21DH00
PER: 03/25
LOT: L1093

PPV: 21DH00
PER: 11/24
LOT: K3093

PPV: 21DH00
PER: 11/24
LOT: K3093

PPV: 21DH00
PER: 11/24
LOT: K3093

PPV: 21DH00
PER: 03/25
LOT: L1093

08 aout 2022

Mr. AYOUD HASSAN Casablanca, le



21.0 X 12
DIAFORMINE 1000 MG : 0 - 1 - 1 après les repas, 3

19/6
D-CURE FORTE 100 000

1 ampoule (à mettre dans un yaourt) à renouveler puis chaque 2 mois



PPV: 21DH00
PER: 11/24
LOT: K3093

PPV: 21DH00
PER: 03/25
LOT: L1093

PPV: 21DH00
LOT: L1093
PER: 03/25
EXP: 09/2024
LOT: 2129

PPV: 21DH00
PER: 03/25
LOT: K3093
LOT: L1093
PPV: 21DH00
PER: 03/25
LOT: L1093

49, Avenue 2 Mars (angle Victor Hugo) - Immeuble les Roseaux - Zème étage, N°

E-mail : dr.sihamidrissi@gmail.com - البيضاء - الطابق 2 رقم 8 (قرب ثانوية محمد الخامس)

هوكـ - الـطـابـقـ 2ـ رـقمـ 8ـ (ـقـرـبـ ثـانـوـيـةـ مـحـمـدـ الـخـامـسـ)

Tél.: (+212) 5 222 222 41 - GSM : (+212) 6 15 53 74 27 - Fax : (+212) 5 22 22 44 48 -

PPV: 21DH00
PER: 03/25
LOT: L1093